



Aureille

INFOS

N°86 MAI 2023

Bulletin d'information municipale

RÉHABILITATION DU CENTRE ANCIEN (PHASE 1)

La phase 1 du projet de rénovation des rues du centre ancien est entrée dans sa partie la plus visible : les travaux.

Suite à l'appel d'offre publié en décembre 2022, le Conseil Municipal du 25 janvier 2023 a attribué le marché à l'entreprise LTP (Les Terrassements de Provence).

Lors de ce même Conseil Municipal, le marché de coordination sécurité a été attribué à la société BR COORDINATION.

Après une phase de préparation du chantier, les travaux ont débuté le 27 février, par la Rue du Castellat et une partie de la Rue de La Poste. Ils sont désormais en cours sur ce secteur. Le chantier se déroule normalement : confection d'une « sauterelle » permettant la continuité du service d'alimentation en eau potable pendant la phase de construction du nouveau réseau, terrassement pour remplacement du réseau d'eaux usées, pose du nouveau réseau d'eau potable, raccordement des abonnés.

Puis c'est l'installation des réseaux secs : gaines rouges pour l'électricité, vertes pour les télécommunications. Viennent ensuite les opérations de remblaiement. Une fois la zone rebouchée, la place est laissée à l'entreprise de voirie (SOLS PROVENCE), qui s'occupe de la pose du revêtement final des bords de chaussées ainsi que du caniveau central en pavés. C'est lors de cette phase que se déterminent précisément les endroits qui seront laissés en pleine terre, afin que des végétaux puissent y être plantés. C'est un des objectifs du projet : conserver et développer les espaces verts.

Chaque semaine est programmée une réunion de chantier à laquelle participe les entreprises de travaux, le bureau d'études ELLIPSE, la CCVBA et la Commune. Des échanges réguliers avec le SMED13 et Orange ont lieu pour coordonner les opérations. Le coordonnateur sécurité, quant à lui, passe une fois par semaine sur le chantier pour s'assurer de la bonne mise en place des mesures de sécurité.

Tout au long du chantier, l'entreprise LTP s'efforce de maintenir les accès des riverains à leur domicile. A ce titre, la Municipalité tient à remercier les personnes concernées par les travaux pour leur bienveillance et leur compréhension. Ces quelques mois de dérangement



ment laisseront bientôt place à un meilleur cadre de vie, et ce pour plusieurs années.

Le chantier va ensuite poursuivre son avancée Rue de La Poste, et Rue du Château, pour arriver sur la Place du Château. Ce sera l'objet d'un prochain article.

INVESTISSEMENTS 2023

Devant le surcoût des travaux de réhabilitation du centre ancien (phase 1), la Municipalité doit faire face à des contraintes budgétaires conséquentes et non prévues. Ces difficultés ne doivent pas pour autant fragiliser la santé financière de la commune. Aussi, la Municipalité a décidé de reporter certains projets planifiés en 2023 et n'ayant pas un caractère d'urgence immédiat.

C'est le cas de l'implantation du city-stade au complexe sportif Aimé Guillaumier (pour lequel la commune vient d'obtenir une subvention du Conseil Départemental) et de la réhabilitation de l'ancien château d'eau. Ce dernier a fait l'objet en début d'année d'une étude de structure pour définir la nature des travaux de mise en valeur et en sécurité de ce bâtiment qui sera, en accord avec son propriétaire réhabilité en belvédère.

La commune va d'ailleurs postuler à un appel à projets lancé par le Parc naturel régional des Alpilles pour l'« étude et l'installation de trois belvédères paysagers écotouristiques dans les Alpilles ».

Des projets planifiés en 2023 sont toutefois maintenus :

Implantation de WC au jardin public,

Réhabilitation de l'éclairage public - phase 2 (73 points lumineux concernés),

Implantation de 30 concessions cinéraires au nouveau cimetière et réfection du jardin du souvenir,

Etudes liées aux travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie planifiés en 2024.

HOMMAGE À ANDRÉ GAUTHIER



Le 22 février dernier, Dédé nous a quittés. Comme à son habitude, en toute discrétion.

Dédé a voué toute une partie de sa vie à ce village qu'il aimait tant. Dévoué, sincère, fidèle, obstiné, les qualificatifs ne manquent pas quand il s'agit de définir ses traits de caractère qui le rendaient si attachant.

Par ses engagements, il a été, malgré lui, une des figures incontournables de la vie du village.

Elu en 1983 au côté d'Aimé GUILLAUMIER, il s'investira pendant 18 ans dans ses fonctions municipales, dont 10 en tant qu'Adjoint au côté de Marcel GUILLAUMIER (1991-2001).

S'il est bien un domaine où la dévotion de Dédé a été également remarquable, c'est son implication dans l'association du Football Club Aureillois dont il a été un élément moteur de 1980 à 1996.

Le village perd un des ses piliers, un de ses êtres chers qui lui ont tant apporté et l'ont tant fait briller. En toute modestie, en toute simplicité, à l'image de nos aînés disparus.

Adésias Dédé. Tu vas nous manquer.

Les membres de l'ex-club de Jumelage souhaitent rendre hommage à André dit « Dédé » Gauthier.

Entré dans le bureau en 1991, il est devenu une personne dévouée et indispensable au club, tant par sa présence que par ses bons conseils.

Dernier petit clin d'œil : Dédé affectionnait particulièrement les cours d'italien animés par Eva et la regrettée Lysiane. Il disait y avoir fait de belles rencontres. Que de fous rires et de bonne humeur partagés.

Arrivederci Dédé...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2023

> **Budget de la Commune 2023 : Vote par anticipation des opérations d'investissement pour des raisons techniques et réglementaires :**

> **Demande de réaffectation au Conseil Départemental du dossier AC-009958 « Réfection de la voirie Rue du Moulin » aux « Travaux d'aménagement de la Place du 8 mai 1945 » :**

Le Conseil Départemental a accordé le 14 décembre 2018, une subvention à la commune au titre de travaux de proximité pour des travaux de réfection de voirie Rue du Moulin. Cette subvention avait été demandée suivant la délibération n° 2018.36 du Conseil Municipal en date du 25 avril 2018. Les travaux n'ont pas été réalisés et la subvention accordée pour ces travaux n'a pas été utilisée. Aussi, en accord avec le Département, la subvention allouée d'un montant de 36 211€ sera réaffectée aux travaux de la Place du 8 mai 1945.

> **PROGRAMME 2022 / SMED 13 : Convention de financement de travaux pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement**

> **Adhésion au Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) :**

Le CEREMA est un établissement public à la fois national et local, permettant un accès à une ingénierie publique au service des transitions écologiques. Il intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Michel PERTUIT pour représenter la Commune au titre de cette adhésion.

> **Tarif des droits d'entrée des spectacles et manifestations culturelles organisées par la municipalité pour l'année 2023**

> **Convention de partenariat « Club du Vieux Manoir » :**

L'association dite « Club du Vieux Manoir » (CVM) - fondée en 1953, a pour but de développer, principalement en direction de la jeunesse, toutes activités culturelles et de loisirs destinées à sauvegarder, restaurer, promouvoir, présenter et animer le patrimoine architectural dans ses relations avec la vie sociale, culturelle et associative.

L'association CVM a contacté la commune car elle souhaite proposer des activités de conservation et de mise en valeur du Castellans, situé sur la commune. M. ARLOT, propriétaire de la parcelle s'est dit favorable au projet et a donné son accord pour l'intervention de la CVM sur le Castellans et sur ses accès. Dans un premier temps, l'intervention consistera à la reprise du chemin d'accès au monument. Cela se fera par la tenue d'un Camp-Chantier-Stage qui aura lieu du 15 au 22 avril 2023.

> **Retrait du Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes-Méditerranée (SICTIAM)**

> **Renouvellement de convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur la parcelle BW84 « Les Pins de Giacoli » :**

> **Attribution du marché public concernant les rénovations des rues du centre ancien - Phase 1 :**

Pour choisir les entreprises qui effectueront les travaux en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVBA (Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles), un marché à procédure adaptée (MAPA) comprenant 1 tranche ferme et 2 prestations supplémentaires éventuelles a été publié du 22 décembre 2022 au 16 janvier 2023.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 janvier 2023 pour examiner la recevabilité des 2 dossiers reçus sur le plan administratif. La Commission s'est à nouveau réunie le 23 janvier 2023 pour valider les propositions de l'analyse des offres réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre. Le marché a fait l'objet d'une attribution pour la tranche ferme et pour les prestations supplémentaires éventuelles 1 et 2.

Cette analyse et le classement qui en découle amènent la commission à proposer l'entreprise suivante :

LTP (Les Terrassements de Provence) : Tranche ferme..... 845 821,00€ HT

LTP : Prestation supplémentaire éventuelle 177 950,00€ HT

LTP : Prestation supplémentaire éventuelle 2.....34 960,00€ HT

> Contrat de mission de coordination SPS relative au suivi des travaux de rénovation des rues du centre ancien - Phase 1

Dans le cadre du chantier de rénovation des rues du centre ancien - Phase 1, plusieurs entreprises devront intervenir. Ainsi, il est obligatoire de faire appel à un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS) durant la phase préparatoire des travaux

et le déroulement du chantier. Une demande de devis a été effectuée auprès de 3 entreprises spécialisées.

Il est proposé en séance que ce contrat soit passé avec la société BR COORDINATION qui propose l'offre la moins disante. Le montant de la mission qui durera environ 5 mois est de 1 824,00€ HT soit 2 188,80€ TTC.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/2023

> **Acquisition de la parcelle CE 3 appartenant à Mme Jennifer ROUMAGNAC et Mme Aurore MERIC**

> **Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des études de « réhabilitation, extension, et mise aux normes de la Mairie » :**

Le coût de ce projet a été évalué à 70 000,00 €HT pour les études et honoraires, et 629 948,00 €HT pour les travaux, soit un montant global de 699 948,00 €HT (839 937,60 €TTC.)

Il convient maintenant de solliciter du Département des Bouches-du-Rhône une aide financière sur le montant HT des études et honoraires au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDADL).

Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 60% 42 000,00 €HT

Etat DETR aide sollicitée au taux de 20% 14 000,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune 20% 14 000,00 €HT

Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aménagement d'un columbarium au nouveau cimetière :

Considérant que le columbarium situé dans le cimetière ancien ne comporte plus de cases disponibles (sur un nombre total de 25), il est devenu urgent de prévoir de nouveaux aménagements afin d'anticiper les besoins des administrés et de pouvoir accueillir les défunts de la commune, notamment lorsque ces derniers ont émis la volonté que leurs cendres reposent dans une cinéraire qui sera placée par la suite dans le columbarium. Par ailleurs, les caractéristiques du « Jardin du Souvenir » ne correspondant plus aux attentes, il est opportun d'envisager son réaménagement. L'ensemble des travaux et des monuments cinéraires envisagés représente une dépense de 31 951,50€HT soit 38 341,80€TTC.

A cet effet, il convient de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'Aide aux travaux de proximité. Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 70% 22 366,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune 30% 9 585,00 €HT

> **Tarif des concessions cinéraires du nouveau cimetière :**

Suite à la création d'un nouveau columbarium et d'un jardin du souvenir, il est nécessaire de fixer les tarifs de cet équipement.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions cinéraires du nouveau cimetière comme suit :

Montant concession cinéraire 4 urnes : 500 € Durée : Perpétuité

Montant concession cinéraire 4 urnes : 250 € Durée : 30 ans

> **Création d'un gîte d'étape communal et mise en place de la tarification des locations :**

L'aménagement du gîte d'étape dans la maison située au 14, avenue de la Gare (ancienne gare) et pouvant accueillir 8 personnes est en cours et devrait s'achever comme prévu fin mars. Ce gîte a la particularité de pouvoir fonctionner en gîte d'étape pour accueillir à la nuitée les randonneurs, notamment ceux du GR 69-La Routo. Les propositions émises par le groupe de travail pour la gestion de cet équipement sont:

Privilégier le fonctionnement du gîte d'étape à la belle saison (du 1er avril au 30 septembre),

Etablir un contrat de location pour les réservations,

Instaurer le tarif de 15 € la nuitée par personne (hors taxe de séjour) incluant les dépenses d'électricité et d'eau, le ménage restant à la charge des locataires.

Ce fonctionnement donnera lieu à la création d'une « régie de recettes Gîte d'étape. ».

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

> **Contrat d'assurance des risques statutaires**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2023

> **Compte de Gestion 2022 de la Commune :**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la Commune dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

> **Compte Administratif 2022 de la Commune:**

Ces chiffres sont le reflet précis des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé.

| | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 265 336,00 | 1 408 537,26 |
| INVESTISSEMENT | 1 126 471,69 | 1 461 485,83 |
| RESTES A REALISER | 190 193,26 | 230 425,00 |

> **Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022 du budget de la Commune :**

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2022 du budget de la Commune. Le Conseil Municipal décide d'affecter les excédents des comptes administratifs au budget de 2023 et les inscrire comme suit :

Budget Principal 2023 de la Commune :

- Compte R002 - Excédent de fonctionnement316 371,75€

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 150 000,00€

..... 150 000,00€

- Compte R001 - Excédent d'investissement 72 698,12€

> **Budget Primitif 2023 : Commune**

Le Budget Primitif a été examiné par la Commission des Finances dans sa séance du jeudi 30 mars 2023.

Les orientations budgétaires font l'objet de quelques projets pour l'exercice 2023. Le budget primitif est *équilibré de la façon suivante :*

- section de fonctionnement 1 559 070,00€

- section d'investissement 2 186 242,00€

> **Taux d'imposition 2023 :**

Le rapporteur aux finances rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2022 :

- Taxe d'habitation : non votée, taux gelé à 12,50 %

- Taxe foncier bâti : 28,55 %

- Taxe foncier non bâti : 39,50 %

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux communaux identiques à ceux votés en 2022.

> **Subventions aux associations de la commune**

> **Approbation du nouveau rapport de Charte 2023-2038 du Parc naturel régional des Alpilles après ajustements et modifications par le Préfet de Région**

> **Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SIVVB) :**

Le 9 juin 2022, la commune d'Aureille a sollicité l'adhésion au Syndicat du Vigueirat et de la Vallée des Baux. Un arrêté préfectoral daté du 14 octobre 2022 entérinait l'élargissement du périmètre du syndicat qui compte désormais 15 membres : Arles, Aureille, Chateaufort, Eyragues, Fontvieille, Graveson, Les Baux-de-Provence Maillane, Mas-Blanc-des-Alpilles, Mausane-les-Alpilles, Mouriès, Paradou, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence et Tarascon. Le Syndicat SIVVB a pour objet la prévention des inondations et plus globalement la gestion globale et intégrée des eaux du « bassin versant du système Vigueirat » comprenant notamment les sous bassins versants du Vigueirat, du Marais d'Arles, de la Vallée des Baux et du Marais du Vigueirat. Les statuts du syndicat prévoient que chaque commune soit représentée dans le comité par un délégué titulaire et un délégué suppléant élus à bulletin secret. Le Conseil Municipal désigne comme représentants de la commune d'Aureille au sein du SIVVB : M. Lionel ESCOFFIER (titulaire) et Mme Laurence MARTIN (suppléante).

> **Convention de servitude SMED pour la parcelle AB174**

> **Evaluation des contributions en nature affectées à la mise à disposition de locaux communaux aux associations**

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Beaucoup de monde était présent, toutes générations confondues, pour commémorer la victoire du 8 mai 1945 sur les forces obscures du régime nazi.

78 ans après, ce moment de recueillement reste émouvant et solennel.

Plus que jamais, il nous faut transmettre aux générations futures ce lourd et douloureux flambeau et accomplir notre devoir de mémoire pour ne jamais oublier que cette seconde guerre mondiale reste le conflit le plus meurtrier de l'histoire avec plus de 60 millions de morts dont 40 millions de civils, victimes de la haine et de la

barbarie. Pour ne jamais oublier l'abomination de la Shoah avec ses six millions de victimes juives, coupables d'être assimilés et désignés par les nazis comme à une race inférieure.

N'oublions jamais. Cette triste page de notre histoire doit nous rappeler sans relâche les dangers destructeurs qu'entraînent la haine et la peur de l'autre. Elle doit nous pousser à être vigilant et à combattre de toutes nos forces toute idéologie raciste ou xénophobe.

Notre liberté est à ce prix.



Aureille INFOS

CLUB DU VIEUX MANOIR



Chers habitants et habitantes d'Aureille,

Perché sur son rocher, le Castellans était envahi de végétation et nous, les jeunes bénévoles du Club du Vieux Manoir, avons décidé de retrouver et de redessiner le chemin d'accès d'autrefois ainsi que de couper les arbres abîmant les pierres et les maçonneries de votre monument, après avoir eu l'autorisation de votre conseil municipal et du propriétaire.

Nous étions un groupe de jeunes âgés de 14 à 22 ans, venant de toute la France, armés d'outils amenés depuis le Nord de la France mais aussi prêtés gentiment par les services techniques de la commune afin de pouvoir commencer la réhabilitation de ce monument historique.

Le 17 avril 2023, le chantier a commencé et durant les jours suivants, nous avons été engagés et motivés plus que jamais afin de préserver le

beau patrimoine de votre village. Entre le mistral, la chaleur et la fatigue, nous avons évacué des centaines de kilos de bois, de pierre et de terre à travers la pente que vous connaissez bien. Certaines pierres présentes sur le site n'avaient pas été touchées depuis des centaines d'années.

Nous avons vécu une semaine coupée du monde et nous avons rencontré de nouveaux amis dans notre groupe. Les souvenirs que nous avons créés ici auront toujours une sensation de vent sur le visage, un bruit d'arrosoir automatique du terrain de football dans les oreilles et une couleur de terre sous les ongles. Nous espérons que nos oyas que vous nous avez appris à faire seront bien utiles aux enfants de l'école.

Nous, les jeunes engagés de l'association, aimerions beaucoup continuer ce projet avec l'appui de la municipalité d'Aureille afin de cristalliser les ruines du Castellans en commençant la maçonnerie et signant, si possible, le renouveau du Castellans. Pour cela, nous avons décidé d'écrire cette lettre afin d'exposer le travail fait par le Club du Vieux Manoir et de remercier la municipalité d'Aureille pour sa gentillesse et son accueil chaleureux.

Ce chantier a pu être réalisé grâce à votre motivation à nous accepter chez vous, sur votre terrain de foot et à l'aide que vos techniciens et élus nous ont apporté chaque jour. Nous sommes aussi ravis que notre projet commun ait été soutenu par la Région, la Drac, Jeunesse et Sport et le Département, qui ont financé le camp.

Merci beaucoup et à bientôt !!

Les jeunes du Club du Vieux Manoir

Aureille INFOS

DE NOUVEAUX SERVICES CIVIQUES

Bienvenue à Aline et Bleuenn !!!

Avec à nouveau le soutien d'InSite, association assurant le recrutement et l'accompagnement de services civiques sur le territoire national, la Municipalité a souhaité s'engager pour une 3ème cession de services civiques sur la commune. Cette cession interviendra du 2 octobre 2023 au 31 mars 2024.

Les missions confiées à nos futures jeunes recrues resteront ancrées autour des enjeux envi-

ronnementaux, comme par exemple la création d'un nouveau sentier de randonnée pédestre autour de l'eau et de la biodiversité.

La phase de recrutement vient à peine de se terminer. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons en octobre prochain Bleuenn, originaire du pays nantais, et Aline qui nous vient de Saint-Etienne...

En bref ...

AUDIT ÉNERGÉTIQUE ECOLE MATERNELLE

C'est le jeudi 30 mars que Benjamin ISAMBARD, économiste de flux à la CCVBA, a présenté à la municipalité son rapport énergétique relatif aux locaux de l'école maternelle.

Cet audit fait suite à une demande de la commune afin d'estimer les travaux nécessaires au « rafraîchissement » du bâtiment dans le but de garantir des conditions de travail acceptables pour les enfants et les professeurs des écoles en période estivale.

Ce rapport permet à la municipalité d'établir désormais une feuille de route des travaux à chiffrer et à réaliser. Ces derniers ne pourront avoir lieu sans l'aide précieuse du Conseil Départemental vers qui se tournera la Commune pour l'octroi d'une subvention.

Le 11 mai dernier, cet audit a été présenté à la Directrice Mme Rébecca PELISSIER ainsi qu'aux enseignantes Mmes Sophie ROUCHOUSE et Blandine ARNOUX par les élus porteurs du projet Mme Stéphanie JOSEPH et M. Jean-Michel PERTUIT en présence de Benjamin ISAMBARD.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE MAIRIE

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie prévus en 2024, la Municipalité a mandaté la société CAMÉO pour établir un audit énergétique complet du bâtiment. Ce dernier permettra de recenser et d'analyser l'existant, ainsi que de définir les opportunités d'amélioration en matière d'économie d'énergie. Cette démarche devrait permettre à la commune de disposer de financements auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du « Fonds Vert », nouveau dispositif inédit (2022) doté de 2 milliards d'euros et destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires. Ces sources de financement viendront compléter l'aide du Conseil Départemental, déjà consulté sur ce dossier.

Cet audit énergétique sera remis à la Municipalité dans les tous prochains jours.

RÈGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

En collaboration avec le SCAMP (Syndicat des Commerçants et Artisans des Marchés de Provence), la Municipalité a établi une réglementation portant sur la mise en place du marché hebdomadaire sur l'Avenue Mistral. Les commerçants concernés ont été conviés le 25 avril dernier à la Bergerie à une présentation de ce règlement ainsi que des élus délégués en charge de la réglementation et de la gestion du marché hebdomadaire, Mmes Isabelle PELISSIER et Cindy NOVELLI.

FORMATION DES ÉLUS

C'est dans le cadre de la sensibilisation des élus aux questions d'écologie et d'environnement que Lisbeth ZECHNER, ornithologue au Conservatoire des Espaces Naturels (C.E.N) a proposé une matinée de formation. Au cours d'une déambulation autour du village, les élus municipaux ont pu observer et écouter les différentes espèces d'oiseaux qui peuplent les environs d'Aureille. Lisbeth ZECHNER a insisté sur la disparition ou la réduction d'un certain nombre d'oiseaux en raison notamment du réchauffement climatique.



Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale des Alpilles initié en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Alpilles.

CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE WC PUBLICS

Les entreprises locales de maçonnerie et de terrassement ont été invitées fin avril à venir retirer le dossier relatif à la construction de WC au jardin public. La CCVBA, via l'entreprise BRONZO, a, quant à elle, réalisé courant mai les travaux d'assainissement liés à ce bâtiment sur la Rue des Bohémiens.

COLUMBARIUM AU NOUVEAU CIMETIÈRE



30 concessions cinéraires sont en cours d'implantation au nouveau cimetière. Celles-ci sont réparties de la façon suivante :

> 8 cavurnes

> 2 columbarium modulaires de 6 cases (type pyramide) près du « Jardin du Souvenir »

> 1 columbarium de 10 cases

Les travaux confiés à l'entreprise TAILLE DE PIERRE SERVICE FUNÉRAIRE de Gaël ROLLAND ont commencé début mai. Les cavurnes (photo ci-dessous) sont d'ores et déjà en place.

LA GARE, GÎTE D'ÉTAPE LA ROUTO

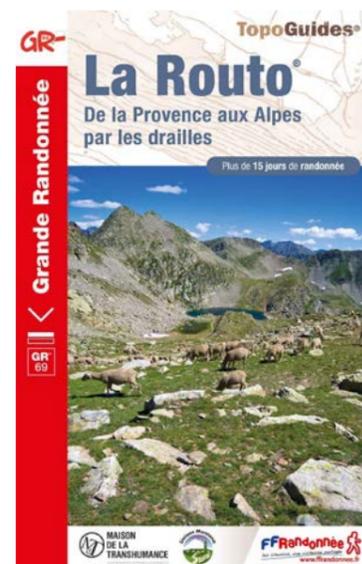
Le GR® 69-La Routo, homologué sentier de Grande Randonnée en juin 2020, est un itinéraire transfrontalier dont l'essence même est de valoriser les métiers, les produits et le patrimoine liés à la grande transhumance. Il relie Arles (Bouches-du-Rhône) à Borgo San Dalmazzo, dans la région du Piémont en Italie, soit 540 kilomètres en 33 étapes, pour environ 17 500 m de dénivelé positif. Le Topo-Guide La Routo, édité par la Fédération Française de Randonnée, est aujourd'hui disponible (photo ci-contre).

Le sentier passe à Aureille, déclaré village-étape. Or, aucune structure d'accueil adaptée à la pratique de la grande randonnée n'était proposée sur le territoire communal.

C'est chose faite. La Municipalité a décidé d'adapter les locaux de l'ancienne gare en gîte d'étape, et ce du 1er avril au 30 septembre. Pour cela, des travaux d'isolation et de mise aux normes ont été réalisés en un temps record par les entreprises de Lionel SOTTIAUX et Jean-Loup PALMITESSA.

Ainsi, le 17 avril, la commune accueillait à la Gare ses premiers randonneurs. Depuis, les réservations vont bon train. Aux dires des messages laissés à leur départ par nos amis marcheurs, les conditions d'accueil sont très appréciées.

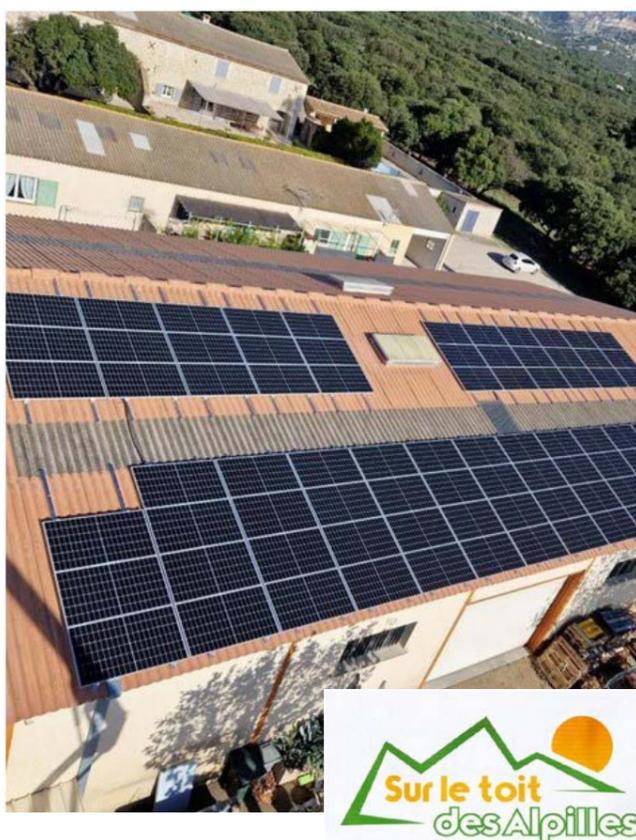
Au 1^{er} octobre, La Gare retrouvera sa vocation première et accueillera deux nouveaux services civiques missionnés sur la commune pour les six mois suivants (octobre 2023 à mars 2024).



Aureille INFOS

SUR LE TOIT DES ALPILLES

La coopérative citoyenne « Sur le Toit des Alpilles » produit de l'énergie verte



Depuis le vendredi 31 mars 2023, suite à la mise en service par l'entreprise PEE (Provence Eco Energie), nous produisons grâce aux panneaux installés sur la toiture du bâtiment des services techniques de la ville d'Aureille de l'énergie électrique verte. Jeudi 13 avril, nous avons déjà produit 2611,02 kWh.

L'installation d'un montant de 40 000 € a été financée par un investissement citoyen à hauteur de 7500 € et par un prêt du Crédit Agricole. La coopérative Sur le Toit des Alpilles comprend à ce jour 63 sociétaires dont la commune et 12 citoyens aureillois.

Pour en arriver à cette étape de mise en production, remontons le temps : à l'été 2021, le Parc des Alpilles, en la personne de Laurent FILIPOZZI, met en contact notre coopérative avec la commune pour un projet possible sur une toiture communale. Les étapes techniques : étude de structures (pour savoir si la toiture peut supporter le poids des panneaux) et administratives : avis de publicité et signature d'une Convention d'Occupation Temporaire s'enchaînent assez vite dans une collaboration étroite et efficace entre la commune et la coopérative grâce en particulier à la réactivité de M. NEGRON, adjoint à l'urbanisme.

Rappelons pour illustrer cette collaboration la belle phrase de M. ESCOFFIER, Maire d'Aureille :

« Le projet Sur le Toit des Alpilles s'intègre totalement dans ma vision des efforts que nous devons mettre en œuvre chacun à notre niveau afin, sinon de la sauver, au moins d'essayer de préserver notre belle planète, nous sommes tous responsables de l'avenir de cette terre et de nos enfants présents et à venir ».

Cette belle avancée vient butter début 2022 sur l'incertitude créée en Europe par la guerre en Ukraine et la frilosité des banques qui en découle. Ces difficultés introduisent un retard et demandent de nouvelles négociations avec les entreprises mais au final n'affecteront pas notre volonté d'aboutir.

Nous pensions mettre un an pour mener à bien ce projet, nous avons mis un an et demi et aujourd'hui la centrale photovoltaïque est en fonctionnement. La vente de cette énergie nous permettra d'aller vers de nouveaux projets.

La commune d'Aureille et Sur le Toit des Alpilles vous invitent à échanger sur ces nouveaux projets lors de l'inauguration qui se tiendra sur site le samedi 27 mai à 10h.

Aureille INFOS

ATELIER FAMILLE « MISSION HÉRISSON »

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) de notre région nous a contactés pour accueillir chez nous un couple de hérissons. Nous sommes maraîchers bio et refuge pour la LPO, c'est le cadre idéal, me disait-il...

Pour la petite histoire, ce couple a été recueilli et soigné au centre de sauvegarde de la faune sauvage de Buoux (84). Cette réintroduction est organisée par la LPO PACA et le Parc Régional des Alpilles dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) d'Aureille, démarche qui permet à la commune de répertorier, préserver et valoriser son patrimoine naturel. Cela permet aussi d'impliquer les habitants de notre village aux sciences participatives comme cette « Mission Hérisson ».

Le lâcher a eu lieu le 22 mars à la tombée de la nuit en présence d'un petit public familial. Nous avons prévu un gîte (boîte en bois avec un trou assez large) dans un roncier pour favoriser l'installation du couple. Etant donné que le mâle peut parcourir 3 km en une nuit, nous n'étions pas si sûrs de le retrouver le lendemain, sauf si la femelle réussissait à le convaincre de faire un petit bout de vie ensemble. Qui sait, nous aurons peut-être



une petite famille bientôt !

Les hérissons sont gravement menacés par la fragmentation de leur habitat car il y a de plus en plus de murs et de clôtures infranchissables. La destruction des haies et l'utilisation des pesticides sont également un réel danger pour la préservation de cette espèce auxiliaire des jardiniers.

Vous voulez participer à une « Mission Hérisson » ?

Rdv sur <https://missionherisson.org/>

Tout vous sera expliqué pour fabriquer vous-même une caisse à hérisson et un tunnel à empreintes. Ensuite il suffit d'envoyer vos observations sur ce site.

Caroline et Jean-Yves FRANCAERT





Les Chiffres

69

C'est le nombre d'enfants qui ont participé du 24 au 28 avril au stage de football organisé par Cédric MOURET, ancien joueur de l'OM, et le Football Club Aureillois (photo ci-dessus). Ce chiffre mérite un coup de cœur tant l'organisation de cet événement a été parfaite, avec une implication totale des enfants, parents et bénévoles. Songez que ces derniers ont posé pour la plupart une semaine de leurs congés annuels pour assurer l'encadrement des enfants. Coup de chapeau !

Un grand bravo à Cédric MOURET et à Benjamin BARRAS, Président du club, ainsi qu'à tout le staff organisateur et formateur pour cette mobilisation sans faille. Une belle réussite.

345

C'est en kilogrammes le volume de déchets récoltés aux abords de la Grand-Terre lors de la matinée « Nettoyons le Sud » du 15 avril dernier, organisée par la Région Sud. Une action concrète pour l'environnement afin d'agir ensemble pour préserver la nature et sensibiliser à l'importance de la réduction des déchets et du recyclage. Encore merci à toutes et tous pour votre présence.

21

C'est le nombre de « totems » qui ont été mis en place sur la commune dans le cadre du projet d'implantation d'une nouvelle signalétique répondant aux critères de la charte graphique formalisée par le Parc Naturel Régional des Alpilles. La Municipalité remercie l'entreprise PIC-BOIS pour la qualité de fabrication et de pose de l'ensemble de ces panneaux.

MOBIL'FORME...QU'EST-CE C'EST ?

Depuis le 28 février 2023, la commune a la chance de recevoir tous les mardis matin le *Mobil'Forme*.

Il s'agit d'un gymnase itinérant permettant de faciliter l'accès à une offre « Sport-Santé ».

Les activités proposées s'adressent plus particulièrement aux personnes atteintes d'une maladie ou d'un handicap, ainsi qu'aux séniors. Ces activités sont encadrées par des enseignants diplômés en Sport-Santé.

Le succès est total et, en accord avec le Comité Régional du Sport en Milieu Rural, la Municipalité a pu mettre en place deux créneaux horaires d'une heure chacun pour accueillir tous les inscrits.

Le Conseil Régional finance l'opération jusqu'au mois

de juin, mais nous savons déjà que les participants souhaitent continuer les cours, même si ceux-ci deviennent payants. La Municipalité réfléchit à la meilleure façon de procéder pour perpétuer cette activité.

Nous vous tiendrons informés de la suite.



Aureille INFOS

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Le débroussaillage fait partie de la stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt (article I.134-6 du code forestier). L'OLD constitue une obligation et une responsabilisation individuelle et collective. Elle consiste à éclaircir la végétation autour des constructions pour limiter l'intensité et la propagation des incendies, protéger les habitations menacées et faciliter l'intervention des services de secours.

Débroussailler, ce n'est plus une option, c'est une obligation. Ensemble, ayons les bons réflexes.

Pour en savoir plus :



Agenda

> SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 JUIN :

Tournoi Jeunes organisé par le Football Club Aureillois

> VENDREDI 9, SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 JUIN :
Fête du Club Taurin – 60ème anniversaire : Journée pédagogique, abrivado, concert de CHICUELO, course aux arènes (affiche à venir)

> VENDREDI 16 JUIN :

Gala de danse (Salle de la Grand-Terre) organisé par l'Association Aureilloise de Danses

> MERCREDI 21 JUIN :

Fête de la Musique

> VENDREDI 23 JUIN :

Kermesse des Ecoles organisée par l'APE

> SAMEDI 1 JUILLET :

Tournoi des commerçants organisé par le Football Club Aureillois

> SAMEDI 8 JUILLET :

Intervillages & Bodéga AUREILLE-EYGALIÈRES aux arènes. Soirée organisée par la Jeunesse Aureilloise

> DIMANCHE 9 JUILLET :

Loto d'été organisé par la Carreto Ramado di Cigaloun d'Aureio

> DU 10 AU 28 JUILLET :

Centre aéré organisé et mis en place par l'association « Les Pitchouns »

> VENDREDI 14 JUILLET :

Concours de contrée au Bar Soler
Concours de boules à la mêlée organisé par la Pétanque Aureilloise - 3 joueurs 2 boules

> SAMEDI 15 JUILLET :

Marché nocturne artisanal sur la Place de l'Eglise organisé par l'association AU FIL DE L'ART NATURE
En matinée et en soirée : Grand bal populaire avec l'orchestre MEPHISTO

> JEUDI 20 JUILLET :

Course de Taü à 21h30 aux arènes, organisée par le Club Taurin Aureillois

> SAMEDI 22 JUILLET :

Loto d'été aux arènes organisé par le Club Taurin Aureillois Paul Ricard

> VENDREDI 28 JUILLET :

Grande Soupe au Pistou sur l'Avenue Mistral, organisée par la Municipalité et le Bar Soler

> SAMEDI 29 JUILLET :

Journée Famille organisée par la Municipalité au Complexe sportif Aimé Guillaumier

> JEUDI 10 AOÛT :

Course de Taü à 21h30 aux arènes, organisée par le Club Taurin Aureillois

> DU 12 AU 15 AOÛT : Fête Votive 2023 (programme à suivre)

> DIMANCHE 3 SEPTEMBRE :

Forum des Associations, de 10h à 13h, sur l'Avenue Mistral

> SAMEDI 9 SEPTEMBRE :

« Rando-Gourmande, à la rencontre de nos producteurs » organisée par la Municipalité

Loto d'été au stade organisé par le Football Club Aureillois

> DIMANCHE 10 SEPTEMBRE :

Ouverture de la chasse

> SAMEDI 16 SEPTEMBRE :

Rando d'été organisée par l'association « Les 4 Saisons du Vieux Moulin »

> SAMEDI 23 SEPTEMBRE :

Soirée Théâtre « On n'a rien inventé », comédie de Dominique BERARDI et Marie-Pierre LEHMANN, Mise en scène Philippe ARGUEDAS (Théâtre des Calans). Soirée organisée par la Municipalité

> SAMEDI 7 OCTOBRE :

Soirée Tartiflette à la salle de la Grand-Terre organisée par l'APE

> SAMEDI 14 OCTOBRE :

Après-midi «Contes & Goûter » à la bibliothèque municipale, organisé par les bénévoles de la bibliothèque

Insolite...

À l'occasion des travaux de réhabilitation du centre ancien et particulièrement de la Rue du Castellàs, qu'elle n'a pas été la surprise des élus et des agents de l'entreprise LTP de découvrir et de mettre à jour un puits, d'une dizaine de mètres de profondeur en parfait état, en bordure de la façade ouest de la Mairie. S'ils ne sont pas tous matérialisés et connus de façon précise, on sait qu'il en existait de nombreux autrefois, disséminés dans les rues du vieux village.

La Municipalité a demandé à l'entreprise LTP de réaliser une étude technique permettant de mettre en valeur cet ouvrage qui fait partie du patrimoine culturel de la commune.



SOIRÉES CULTURELLES 2023

Certes, la programmation culturelle établie par la Commission Culture en ce début d'année 2023 paraissait ambitieuse, sans pour cela être démesurée.

L'intérêt porté par le public venu nombreux à toutes les manifestations en 2022 a fortement motivé les membres de la commission pour relever à nouveau le défi d'une programmation d'un spectacle par mois. Un calendrier un peu lourd pour les organisateurs, mais oh combien passionnant pour sa mise en place !

Le bilan des 4 premières soirées programmées sur les 4 premiers mois de l'année reconforte les membres de la commission. Ces manifestations ont connu un franc succès et le public a été une fois de plus au rendez-vous.



Un petit rappel de ces dates passées :

Dimanche 5 février : Soirée Gospel à l'église avec DIVIN'GOSPEL MUSIC



Samedi 11 mars : Soirée Théâtre à la salle de la Grand-Terre avec la pièce « AMOR A MORT »

Samedi 8 avril : Concert de Joseph GAUTIER à l'église « Gipsy Belcanto »

Samedi 22 avril : 4ème Soirée Musicale & Dégustations avec le groupe REVERS

Un grand merci à tous!

Il convient d'ajouter à ce bilan très positif le magnifique spectacle de marionnettes en caravane intitulé « Martine et René » et proposé par les bénévoles de la bibliothèque (notre photo).

A l'heure où vous lirez ces lignes, la prochaine manifestation programmée le 27 mai aura eu lieu. En effet, la Commission Culture aura eu le grand plaisir d'accueillir Yves PUJOL à la salle de la Grand-Terre.

Un succès assuré !

Coup de Coeur

L'agriculture aureilloise mise à l'honneur...

Lors du dernier Concours Général Agricole qui s'est déroulé dans le cadre du Salon International de l'Agriculture à Paris, notre nouveau moulin à l'huile MARICERA concourait dans la catégorie Huile d'Olives de France fruité vert.

A l'issue du concours, nos jeunes mouliniers Emilie et Nicolas RACAMIER se sont vus décernés par un jury de professionnels la MÉDAILLE D'OR dans cette catégorie.

Cette récompense est évidemment le fruit de leur travail et de leur acharnement à vouloir produire des huiles et des olives de qualités.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et nous sommes fiers de compter sur notre commune un

moulin à l'huile qui fera certainement encore parlé de lui dans les mois et les années à venir.

Info de dernière minute, nos producteurs continuent leur fulgurante ascension avec l'obtention d'une nouvelle MÉDAILLE D'OR au Concours Agricole de Brignoles pour leur pâte d'olive verte cette fois-ci.

Nous leur adressons toutes nos félicitations.



UN POIRIER M'A DIT...

Les 110 élèves de l'école élémentaire sont montés sur scène et ont interprété le spectacle musical « Un poirier m'a dit ». Ce conte comprend plusieurs chants qui ont été accompagnés par les musiciens et professeurs de l'école de musique d'Eyguières, Odile ROBINET VERGEZ à la clarinette et Jean Baptiste GIAI au piano.

Ce fut une expérience extraordinaire de chanter avec des musiciens en direct devant plus de 320 personnes. Effectivement, les élèves ont donné deux représentations le mardi 16 mai à 17h30 et à 18h30 de manière à ce que tous puissent venir les applaudir.

L'équipe enseignante remercie vivement Virginie GIAI, Conseillère Départementale en éducation musicale

pour son aide dans la réalisation de ce projet ambitieux, les musiciens pour leur grande compétence et leur bienveillance, la municipalité pour l'utilisation de la salle et un merci tout particulier à Christian GARCIA et Bastien BADUEL pour la réalisation technique.

Un grand merci aux élèves pour leur travail et pour ces deux belles représentations.



Aureille **INFOS**

ANIMATION SUR LA FRESQUE DU CLIMAT

Les CM2 ont eu la chance de participer à la version enfant de la fresque du climat animée par Cédric VANNIEUWENHUYSE, Benoit BAULAIN, Pauline LECOEUR et Christelle ROY.

Cette fresque permet de prendre conscience des causes et des conséquences du réchauffement climatique ainsi que de travailler sur les solutions que nous pouvons mettre en œuvre dans notre quotidien.

Les élèves ont été répartis en quatre groupes et ont donc réalisé quatre fresques grâce aux images mises à disposition. C'est un moyen ludique et très visuel qui a permis de mettre en évidence les fondements du changement climatique et les problèmes auxquels nous devons faire face si nous ne changeons pas quelques-unes de nos habitudes. Le but est de faire prendre conscience que toutes les petites actions de chacun

peuvent avoir un impact.

La classe de CM2 remercie les intervenants pour la qualité de leur intervention, leur pédagogie et leur bienveillance.



Aureille **INFOS**



MOT DE BIENVENUE

Le 4 février dernier, Carla MERLO avait convié la municipalité et les administrés à l'inauguration de son salon de coiffure baptisé « Chez Carla », en présence de Laure ROUMIEUX, ancienne propriétaire du salon. Un violent mistral ce soir-là obligera Carla à délocaliser cette soirée émouvante et conviviale dans les locaux de la Bergerie. Nous lui adressons tous nos remerciements pour cette belle réception et tous nos vœux d'épanouissement et de réussite dans son nouveau projet.

Etat Civil du 1^{er} janvier au 30 avril 2023

Naissances :

| | |
|-------------------------|------------|
| ESCOFFIER Seiya..... | 10 janvier |
| BODEN Iris..... | 16 janvier |
| GÉRARD Olivia..... | 17 février |
| CARETTE Anthony..... | 7 mars |
| REGNAULT Emma..... | 22 mars |
| SOLVES Ange..... | 22 mars |
| TOULEMONDE Etienne..... | 19 avril |

Pacs (*) :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| LAKRAR Lamy & DELEUTRE Ludivine..... | 20 janvier |
| MEINI Anthony & TONI Laura..... | 24 janvier |
| DOLÉ Guillaume & SERGENT Lucie..... | 9 mars |
| GRAVÉ Bastien & GODARD Allycia..... | 31 mars |

Mariages (*) :

| | |
|--|----------|
| LLORENS Pierre-Louis & DAVIN Mireille..... | 18 mars |
| RAPICAULT Taylor & MONBELLI-VALLOIRE Marion..... | 18 avril |
| WAGNER Romain & MONTUBERT Léa..... | 29 avril |

Décès (*) :

| | |
|--|------------|
| ITIER Hélène épouse BECLIN (85 ans)..... | 8 janvier |
| POUX Marcel (92 ans)..... | 3 février |
| GAUTHIER André (83 ans)..... | 22 février |
| MILITO Ange (83 ans)..... | 4 avril |
| CRAMER Jonas (42 ans)..... | 15 avril |

(*) ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune

Tribune des Elus de l'opposition

PRÉSENTS !

Vos élus de l'opposition participent de manière active à la vie municipale : ils sont présents aux séances du Conseil municipal comme à celles des différentes commissions qui permettent de préparer les projets et les délibérations nécessaires.

Ainsi, nous sommes présents et actifs dans la commission Culture, dans celle des Appels d'Offre, dans la commission Finances pour la préparation du budget, dans la commission Environnement ainsi que dans l'action visant à individualiser le ramassage des ordures ménagères et du tri... Nous intervenons toujours dans un esprit positif pour essayer d'apporter nos analyses et nos propositions.

Nous pouvons également apporter nos compétences sur des questions spécifiques en fonction de nos expériences professionnelles.

Lors de l'examen du budget 2023, nous nous sommes abstenus lors du vote général. En effet, si nous étions d'accord sur une grande partie du budget de fonctionnement comme celui de l'investissement, nous avons fait part de notre réserve sur un point particulier. C'est celui de la convention entre Aureille et la commune d'Eyguières pour l'intervention de la police municipale de nos voisins sur le territoire aureillois. Nous n'avons aucun préjugé défavorable sur ces agents municipaux, évidemment. Mais cette opération a un coût : 40 000 €. Dès lors, nous considérons, que nous pourrions embaucher en direct un personnel de type « garde-champêtre » comme il en a existé pendant des années.

La majorité municipale a, bien entendu, voté cette disposition mais nous avons fait entendre la voix de ceux et celles qui pensent qu'une autre solution était possible. Et nous l'avons fait de manière apaisée dans un esprit de concorde, comme l'évoque la devise de notre village.

« **Concordia parva crescunt** » (C'est dans la concorde que croissent les choses).

Corinne SANCHEZ, Gilles AUTEROCHÉ, Marie-Thérèse SERGI

Tribune des Elus de la Majorité

Une gestion en bon père de famille

Le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 de la commune viennent d'être votés. Le compte administratif (qui retranscrit l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la commune en 2022) fait ressortir un résultat excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est le résultat des choix qui sont faits par l'équipe municipale mais également du travail au quotidien des agents municipaux qui garantissent la bonne exécution du budget voté. Leur contribution est souvent méconnue et il est utile de rappeler le rôle essentiel de l'administration communale au service des administrés et des élus.

Le budget primitif 2023 a été précédé d'échanges lors des réunions des élus, ensuite au sein de la commission des finances, puis en conseil municipal.

Alors que la loi ne nous impose pas, comme pour les grandes collectivités, d'établir un rapport d'orientations budgétaires, les élus d'Aureille ont décidé de se soumettre à cet exercice dans un souci de plus grande transparence dans la gestion des deniers publics. Ils ont également décidé d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Ce PPI permet d'avoir une vision à court terme (3/4 ans) des investissements à réaliser et des moyens pour les financer. Ce document est évolutif car souvent des investissements imprévus peuvent s'imposer.

Le budget 2023 a été construit avec d'autant plus de rigueur que nous ne sommes pas épargnés, comme les ménages, par une augmentation importante de nos charges courantes. Nos recettes, quant à elles, stagnent et pour certaines risquent de diminuer.

Un dossier va faire l'objet d'un examen plus particulier, celui du coût de la restauration scolaire, pour lequel un groupe de travail va être organisé.

Face à ces contraintes, nous avons décidé de ne pas augmenter le taux des taxes communales.

Les travaux de réhabilitation des rues du cœur du village ont commencé et créent une certaine gêne. Ils n'étaient pas prévus dans notre programme, mais ils sont essentiels car les réseaux étaient particulièrement dégradés. Ils permettront également d'améliorer notre cadre de vie. D'autres investissements sont programmés et seront réalisés en fonction de nos disponibilités financières.

Avec un budget aussi contraint, il nous a paru indispensable de se faire accompagner par les services du Trésor Public qui est le conseiller historique des communes.

Ils vont établir une analyse rétrospective et prospective de nos finances. Cela nous permettra de prendre nos futures décisions dans les meilleures conditions.

Il faut remercier le Conseil Départemental 13 et la Région Sud pour leur aide financière sans laquelle la commune ne pourrait pas investir comme elle le fait depuis des années.

➔ RECENSEMENT

2^{ème} période de l'année 2023 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période **du 1^{er} avril au 30 juin 2007** sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

➔ CORRESPONDANT LA PROVENCE

Les Aureillois l'ont connu comme restaurateur ou Président de la Pétanque Aureilloise. Aujourd'hui en retraite, Michel GARCIN devient désormais le correspondant local de presse pour le journal La Provence sur le secteur Mourières/Aureille.

Associations, commerçants, organismes publics ou même simples particuliers sont invités à prendre contacts avec Michel pour tout besoin de communiquer sur une manifestation ou un évènement marquant dans notre village à paraître dans l'édition Arles du quotidien régional.

Contact : michelluchesini@hotmail.com
Tél : 06.11.43.06.40.



➔ PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DU CAUE

Il vous est possible, avant de déposer une DP ou un Permis de Construire, de rencontrer M. Olivier NAVELET, architecte du CAUE qui peut vous conseiller. Cette consultation est entièrement gratuite. Il tient sa permanence en mairie le 3^{ème} mardi du mois, de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la mairie au 04.90.59.92.01.

➔ PERMANENCES CCAS

Les prochaines permanences du CCAS auront lieu de 9h30 à 12h en Mairie : **Samedi 17 juin, Samedi 26 août, Samedi 23 septembre**

➔ PERMANENCE BUREAU INFO ENERGIE

Vous souhaitez faire des économies tout en privilégiant les énergies renouvelables ? Vous pouvez désormais bénéficier des conseils personnalisés et gratuits d'une conseillère INFO ENERGIE de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles. Toutes les demandes de renseignements et prises de rendez-vous se font au 04.90.54.54.53 ou info.energie@ccvba.fr

Permanence en mairie le 1^{er} mardi du mois, de 9h à 12h.

➔ TRI SÉLECTIF DES CAPSULES COMPATIBLES NESPRESSO

Les bacs de récupération des capsules Nespresso implantés jusqu'alors dans la cour de la Mairie ont été retirés. La Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles nous fait savoir que le centre de tri de Nîmes est dorénavant équipé d'un dispositif permettant de trier et recycler les capsules de café en aluminium. Ainsi, celles-ci doivent désormais être déposées, **en vrac**, dans votre bac jaune.

BLOC-NOTES